RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2017 sous le numéro de dépôt 19551

8015515

20 OCT. 2017

17B19581

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2017)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012016 et clos le 31122016 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐

Si vous êtes une entreprise établie en France, appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD ☐

Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE MONTPELLIER II
156 RUE ALFRED NOBEL

34966 MONTPELLIER CEDEX 2

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
SAS MALAVAL
Chemin du Floréal

34970 LATTES

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
651	601024	33535406400016

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
COMMERCE DE GROS DE BOISSONS
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	228 505	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%		Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)		
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)				
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA :
- N° d'agrément du CGA

AUDIT VIDAL KUNTZ
AVENUE GEORGES FRECHE

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 58 08 06
Fax. 04 67 58 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

34170 MEROLS
04.67.99.85.07

A LATTES, le 13042017

Signature et qualité du déclarant
ALAIN MALAVAL GERANT

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : SAS MALAVAL 31122016

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	140 000
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	140 000
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	140 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MALAVAL Guy CO GERANT Lot La Pinède Rue des Pales 34990 JUVIGNAC FRANCE							
MALAVAL ALAIN CO GERANT Chemin du Floréal 34970 LATTES FRANCE							

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax. 04 67 [illegible]
R.C. B 335 354 064 - APE [illegible] - Capital 213 428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR [illegible]

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2017)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL
et Date de clôture de l'exercice : 31122016

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 08 11
R.C. B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2017)

Liberté-Egalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVE DE FRAIS GENERAUX

ANNEE_____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS MALAVAL

Adresse Chemin du Floréal 34970 LATTES

du 01012016

au 31122016

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice ❶

	NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE		ADRESSE COMPLETE
1	FONTAINE (BOURSIER) Gina	SECRETAIRE DE DIRECTION	1 Impasse des sarments 34970 LATTES
2	MALAVAL David	RESP COMMANDES CLIENT	8 rue francois de bosquet 34430 SAINT JEAN DE VEDAS
3	BANCEL Olivier	CHEF DE GROUPE DES VEN	237 avenue de maupas 34110 MIREVAL
4	MALAVAL Alain	PRESIDENT	Chemin du floréal Route de Palavas 34970 LATTES
5	MALAVAL Guy	DIRECTEUR GENERAL	18 Chemin des Pattes Lotissement la Pinède 34990 JUVIGNAC
6			
7			
8			
9			
10			

REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	70 663		185		70 848				70 848
2	57 471		7 938		65 409				65 409
3	46 374				46 374				46 374
4	38 339				38 339				38 339
5	38 339				38 339				38 339
6									
7									
8									
9									
10									
**	251 186		8 122		259 309				259 309

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	6 851
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 507
Total	12 358

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ❿	271 667	- de l'exercice ❿	228 505
- de l'exercice précédent ❿	255 961	- de l'exercice précédent ❿	275 140

Nom et qualité du signataire

ALAIN MALAVAL

GERANT

A LATTES, le 13/04/2017

Signature,

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 68 03 01
R.C. B 336 354 064 - APE 4634 - Capital 213.469,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

N° 2067 - ACD-GROUPE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : Chemin du Floréal 34970 LATTES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 3 5 3 5 4 0 6 4 0 0 0 1 6 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 516	AG	11 516		
		Fonds commercial (1)	AH	208 652	AI		208 652	208 652
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	33 552	AK		33 552	33 552
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	113 151	AQ	105 319	7 832	10 396
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 594	AS	2 330	264	639
		Autres immobilisations corporelles	AT	553 570	AU	481 746	71 824	102 742
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF	55 789	BG		55 789	110 702
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	978 824	BK	600 911	377 913	466 683
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	671 758	BU		671 758	670 780
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	2 178 062	BY	314 558	1 863 505	1 915 330
		Autres créances (3)	BZ	601 016	CA		601 016	646 468
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	55 291	CE		55 291	173 861
		Disponibilités	CF	376 236	CG		376 236	274 311
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	35 235	CI		35 235	19 079
		TOTAL (III)	CJ	3 917 599	CK	314 558	3 603 041	3 699 829
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	4 896 422	1A	915 469	3 980 954	4 166 512

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 55 789 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAS ETS MALAVAL
VINS DOUX NATURELS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 93 24

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SAS MALAVAL — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 213 429)	DA	213 429	213 429
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	21 343	21 343
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	581 455	581 455
	Report à nouveau	DH	322 998	180 562
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	191 197	282 436
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 330 421	1 279 224
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	8 300	5 929
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	8 300	5 929
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	58 511	182 997
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	124 539	250 853
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 686 546	1 489 441
	Dettes fiscales et sociales	DY	201 483	317 885
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	571 153	635 203
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 980
	TOTAL (IV)	EC	2 642 233	2 881 360
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	3 980 954	4 166 512

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 630 103	2 826 037
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	673	52 122

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.S. ETS MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Pont
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 50 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 5130 - Capital 3.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR09335354064

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 935 360	FB		FC	8 935 360	8 879 157
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	430 076	FH		FI	430 076	540 253
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 365 436	FK		FL	9 365 436	9 419 410
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	113 798	37 622
	Autres produits (1) (11)					FQ	135	328
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 480 369	9 457 361
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	6 870 135	7 026 778
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(978)	(28 493)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	19 189	11 076
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 159 650	984 860
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	87 226	90 092
	Salaires et traitements *					FY	726 202	683 708
	Charges sociales (10)					FZ	224 837	199 032
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	43 468	74 065
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	88 981	75 899
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 371	5 929
	Autres charges (12)					GE	133 239	54 899
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 354 321	9 177 847
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	126 048	279 514
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	4 671	7 362
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 163	4 389
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	24 686	
	Total des produits financiers (V)					GP	32 520	11 751
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 868	9 335
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 868	9 335
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	28 652	2 416
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	154 701	281 030

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

s.a.s. Ets MALAVAL — VINS PÉTILLANTS GAZEUSES — Tél. 04 67 ... — Fax: 04 67 ... — Capital 213.428,00€ — FR 29335354064

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2017

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise SAS MALAVAL — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	159 066	252 318
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	159 066	252 318
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	51 430	155 128
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	1 525	19 273
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	52 955	174 401
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	106 111	77 917
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	69 615	77 411
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 671 955	9 721 430
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 480 758	9 438 994
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	191 197	282 436

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ	8 579	9 355
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	16 694	4 191
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 [] obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisations comptes de tiers	50 000	152 857
Dotations exceptionnelles sur mise au rebut	1 525	
Pénalités et amendes	1 430	
Régularisations sur exercices antérieurs		6 209

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

S.A.S. ETS MALAVAL
VINS DE VOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34480 LAPTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 [illegible]
R.C. B[illegible] - Capital 246.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29338354064

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise SAS MALAVAL — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	253 720	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP	113 151	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS	2 594	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	232 453	KW	KX 11 135
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	309 942	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	33 079	LC	LD
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	691 218	LO	LP 11 135
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	110 702	1U	1V
	TOTAL IV		LQ	110 702	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	1 055 639	ØH	ØJ 11 135

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW 253 720	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 113 151	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 2 594	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM 32 363	MN 211 225	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 309 942	MR
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 675	MT 32 404	MU
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG 33 038	NH 669 315	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 54 913	2F 55 789	2G
	TOTAL IV		I3		NJ 54 913	NK 55 789	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 87 950	ØL 978 824	ØM

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Moulin
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 96
Fax: 04 67 65 03 04
R.C.S. B 335 954 062 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant [X]*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.S. MALAVAL
VINS & BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C.S. B 334 364 066 APE 4634 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. intra. Com. FR 29334354064

DGFiP N° 2055 2017

⑥ AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	11 516	PF		PG		PH	11 516
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	102 755	PW	2 564	PX		PY	105 319
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 954	QA	376	QB		QC	2 330
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	185 821	QE	18 579	QF	32 363	QG	172 037
	Matériel de transport	QH	261 766	QI	19 928	QJ		QK	281 694
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 144	QM	3 546	QN	675	QO	28 014
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	577 440	QV	44 993	QW	33 038	QX	589 395
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	588 956	ØP	44 993	ØQ	33 038	ØR	600 911

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

s.a.s. Ets MALAVAL VINS - BOISSONS GAZEUSES 34970 LATTES Tél. 04 67 92 08 09 Fax: 04 67 58 03 [illegible]

DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 929	5W	2 371	5X		5Y	8 300
	TOTAL II	5Z	5 929	TV	2 371	TW		TX	8 300
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	322 681	6U	88 981	6V	97 105	6W	314 558
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	322 681	TY	88 981	TZ	97 105	UA	314 558
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	328 610	UB	91 352	UC	97 105	UD	322 858
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	91 352	UF	97 105		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être enregistrées suivie individuellement et ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS MALAVAL
VINS BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34270 LATTES
Tél. 04 67 92 08 08
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐*

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	55 789	UR	55 789	US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	453 332		453 332		
	Autres créances clients	UX	1 724 730		1 724 730		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 068		1 068		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	36 181		36 181		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	88 602		88 602		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 725		2 725		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	472 440		472 440		
	Charges constatées d'avance	VS	35 235		35 235		
	TOTAUX	VT	2 870 102	VU	2 870 102	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	(54 913)				
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	673	673		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	57 839	45 708	12 130	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 686 546	1 686 546		
Personnel et comptes rattachés		8C	43 746	43 746		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 914	84 914		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	60 619	60 619		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 204	12 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	124 539	124 539		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	571 153	571 153		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 642 233	VZ 2 630 103	12 130	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	124 452
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - NEGOCE - EXPORTATION
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 20 88 88
Fax: 04 67 58 03 01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31122016

I. REINTEGRATIONS

				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	191 197
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			moins part déductible *		à réintégrer :	WB	
		de son conjoint						WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)		RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	1 430
	Amendes et pénalités	WJ	1 430	Charges financières (art.212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	69 615
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	28 415
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	10 921
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	301 578

II . DEDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	52 005
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	21 068
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	73 073

III . RESULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	228 505
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RESULTAT FISCAL : BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	228 505 XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 03 03
Fax: 04 67 58 [illegible]
R.C. B 335 [illegible] - APE 513J - Capital 213.428,00€

2058A - Déductions diverses
au 31/12/2016

Libellé	Montant
CICE	21 068
Totalisation	21 068

s.a.s. Ets Malaval
VINS - COTEAUX GAZEUSE
Chemin du Floréal
34 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax. 04 67 59 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 4634 - Capital 40 000 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

2058A - Réintégrations diverses
au 31/12/2016

Libellé	Montant
DONS BANQUE ALIMENTAIRE	10 921
Totalisation	10 921

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 303 354 064 - APE 4634 - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise SAS MALAVAL — Néant ☐*

I. SUIVI DES DEFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	53 330

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		ligne WI		ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

S.A.S. MALAVAL
VINS CRUS DES COTES DE PROVENCE
Chemin du Floréal
83460 LES ARCS
Tél. : 04 94 67 92 08
Fax : 04 94 67 58 03
R.C. B 335 354 064 - APE 603 J - Capital 2 [illegible]
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐*

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	180 562		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	282 436		Dividendes	ZE	140 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	322 998
	TOTAL I	ØF	462 998		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	462 998

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	27 788	YQ	12 305	19 252
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	163 860	190 480
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	85 420	XQ	85 594	85 592
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	245 900	167 891
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	166 143	108 583
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		ST	498 152	432 314
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	1 159 650	984 860
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	27 439	30 212
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	59 787	59 880
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	87 226	90 092
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 577 769	1 567 742
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	1 235 328	1 392 356
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2016) *			ØB	608 734	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0		handicapés) : 0	YP	18	18
	- Effectif affecté à l'activité artisanale			RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH

REGIME DE GROUPE *							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de précédents exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT (rubrique 2058-C sur le régime de groupe).

SAS MALAVAL
VINS BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LAUDES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 333 364 064 - APE 5130Z - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29333364064

DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	Cf état 2059A-Détail...	33 038		33 038		
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	Long terme ⑩ : 15% ou 16%	Long terme ⑩ : 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algebrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 223 quinquies A, 238 quindecies, 219-I-b quinquies du CGI.

VINS BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 [illegible]
Fax: 0467 58 [illegible]

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2016

Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 16%	Long t. 0%	Plus-values 19%
MAD colonne tro	31/01/2012	726		726									
MAD REFROISSEU	09/08/2013	500		500									
MAD MATERIEL LA	11/12/2014	1 829		1 829									
MAD ARMOIRE VIT	17/06/2015	398		398									
Eurofrance	20/06/2002	862		862									
Ensemble pressi	27/10/2004	7 000		7 000									
MAD STAMP TEMP	28/05/2010	897		897									
MAD SL MAJOR TE	01/08/2010	275		275									
MAD MAT CAFE G	31/01/2011	316		316									
MAD MAT LE QUNI	28/02/2011	1 115		1 115									
MAD MAT BAERN	21/06/2011	443		443									
MAD MAT UVIS	30/06/2011	1 860		1 860									
MAD STORE LE BO	15/07/2011	15 896		15 896									
MAD MAT BISTRO	19/07/2011	246		246									
Infodial Imprim	28/02/2006	675		675									
Totalisation		33 038		33 038									

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin [illegible]
34970 LATTES
Tél. : 04 67 [illegible]
Fax : 04 67 [illegible]
R.C. B 335 354 064 - APE 5[illegible]
T.V.A. Intra. Com. FR 29335364064

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant [X]*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

S.a.s. Ets MALAVAL
VINS et CONSERVES GAZEUSES
Chemin de Floréal
34500 BEZIERS
Tél. 04 67 92 98 06
Fax: 04 67 53 03 91
APE 513 J - Capital 213.428,00 €
Com. FR 29335354064

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1)*.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	Moins-values A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	Moins-values A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

S.a.s. Ets MALAVAL
VINS DOUX NATURELS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34160 LATTES
Tél. 04 67 [illegible] 06

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant [X]*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - CAVEAUX GAZEUSES
Chemin du Floréal
64700 HASPARREN
Tél. 05 59 29 08 06
Fax 05 59 29 08 01
R.C.S. 335 354 064 - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 93 335 354 064

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : SAS MALAVAL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 — Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	8 935 360
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	430 076
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	135
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	9 366 571

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	6 870 135
Variation de stocks (marchandises)	OO	(978)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	19 189
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 065 651
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	133 239
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	8 087 236

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 279 334

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	1 279 334

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		9 365 436

Période de référence	GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR			

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette ligne sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)...

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes OS, OU et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OJ.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.S.E. MALAVAL
Les Gazettes du Forêt
Tél. 04 92 [illegible]
Fax: 04 [illegible]
R.C. B 335 324 464 - APE 513 J - Capital 213 428,00 €

DGFiP N° 2059-F 2017

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐*

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 33535406400016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MALAVAL

ADRESSE (voie) Chemin du Floréal

CODE POSTAL 34970 VILLE LATTES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	14 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique MALAVAL | Prénom(s) ALAIN | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 7 000
Naissance : Date 02031949 | N° département 34 | Commune LATTES | Pays FRANCE
Adresse : N° | Voie CHEMIN DU FLOREAL
Code postal 34970 | Commune LATTES | Pays FRANCE

Titre (2) M | Nom patronymique MALAVAL | Prénom(s) GUY | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 7 000
Naissance : Date 09091956 | N° département 34 | Commune LATTES | Pays FRANCE
Adresse : N° | Voie RUE DES PATTES
Code postal 34990 | Commune JUVIGNAC | Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser autant de tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

SAS MALAVAL
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
FAX. 04 67 58 03 01

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2017

1/1 (1) Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 33535406400016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS MALAVAL

ADRESSE (voie) Chemin du Floréal

CODE POSTAL 34970 VILLE LATTES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, joindre un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous celle-ci en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT

S.A.S. MALAVAL
VINS DOUX NATURELS
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 07
R.C. B 335 354 065 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS MALAVAL	33535406400016	4634Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
Chemin du Floréal 34970 LATTES		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	228 505
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	228 505

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

s.a.s. ETS MALAVAL
VINS-CRUS-LAZERGES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 87 08 06
Fax. 04 67 87 08 21
R.C.S. B 335 354 064 - N.A.F. 4634J - Cap. 213.428,00
T.V.A. Intra. Com. FR 83335406

N° 2069-RCI-SD
(2017)

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2016 — Au titre de l'année civile 2016 — Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	SAS MALAVAL	N° Siren : 335354064
Adresse	Chemin du Floréal	34970 LATTES

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES* ☐ — PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

Crédit d'impôt	Montant
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	
CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	21 068
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	6 553

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rému. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	351 125	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)	

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

S.A.S. ETS MALAVAL
VINS - [illegible]
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax 04 67 58 08 04
R.C. B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2069-M-FC-SD
(2017)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016 ou année 2016 [1]

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration.
La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS MALAVAL	
Adresse	Chemin du Floréal	34970 LATTES
N° SIREN	335354064	

SOCIETE BENEFICIANT DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	9 365 436	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 °/₀₀)	2	46 827

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		10 921
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen [2]	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	10 921	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DEDUCTIBILITE

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	10 921
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	35 906

[1] Pour les entreprises individuelles.

[2] Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

SAS MALAVAL
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 01
Fax: 04 67 92 08 01
RC B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00 €
FR 29335354064

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables [3] 1	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents [4] 2		Excédents imputés [5] 3		Excédents restant à imputer [6] (colonne 1 - colonne 3) 4
N-5		A	35 906	10		
N-4		B (A-10)	35 906	11		
N-3		C (B-11)	35 906	12		
N-2		D (C-12)	35 906	13		
N-1		E (D-13)	35 906	14		
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Réduction d'impôt de l'exercice[7] [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	6 553

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration, n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b et 16 doivent être reporté sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) [8]

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
	Total	

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	42 803
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	6 553
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18).	19	36 250
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17)	20	

[3]Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

[4]Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.
Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

[5]Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

[6]Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

[7]Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

[8]Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à cette opération au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déremué est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dés lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

S.A.R.L. Ets MALAVAL
VINS de PROPRIETES
Chemin du Fesc
34190 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax 04 67 92 08 01
R.C. B 335 354 064 APE 513 J - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO
(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 [9]	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 - ligne 22)	23	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 [10] 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N [11] (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 [12]		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) [13]			25

[9] Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

[10] Reporter le montant indiquée ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

[11] Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

[12] Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

[13] Ce montant sera à reporter à la ligne 21 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS BLANCS GAZEUSES
Chemin du Floréal
Tél. 04 67 02 03 06
Fax 04 67 57 03
R.C. B 335 354 064 - APE 513 J - Capital 213.428,00€

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CICE-FC-SD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI

(article 244 quater C du Code Général des Impôts)

Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le 01012016 Clos le 31122016

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	335354064
SAS MALAVAL Chemin du Floréal 34970 LATTES	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT		ANNEE CIVILE 2016
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année) [1]	1	351 125
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6,00 %) [2]	2	21 068
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers). [3]	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6,00%) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	21 068
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 7)	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	21 068

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL 7	

[1] Les entreprises éligibles au CICE sont celles qui acquittent leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

[2] Pour les rémunérations versées en 2015 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 4,00 %.

[3] Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

SAS Ets MALAVAL
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. : 04 67 39 82 08
Fax : 04 67 39 82 09
R.C.S. B 335 354 064 - APE 4120 Z - Capital 38 000 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335406

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL	

IV – UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	21 068
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [3]	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	21 068
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	21 068

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	12	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement [3]	13	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 14 : - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro.	14	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]	15	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	21 068
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes et PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander sur le formulaire n°2573-SD	17	

- Pour les sociétés hors régime de groupe :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 6 et 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 12 et 13 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :
Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD

[3] Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS CÔTES DES GAZEUSES
Chemin du Floréal
30700 UZES
Tél. : 04 66 22 08 06
Fax : 04 66 22 08 01
R.C. B 335 394 064 - APE 511 J - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335394064

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5 et 6 doivent être reportés sur la déclaration n°2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS CROUS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34190 LATTES
Tél. 04 67 59 08 06
Fax: 04 67 59 03 01
R.C. B 334 064 APE 5120J Capital 210 418,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2017

Caractéristiques des locaux					
Local			Mise à jour permanente		
Référence du local Invariant du local	Précision sur l'adresse du local	Nouveau propriétaire du local	Mode d'occupation du local	Montant du loyer du local	Date de fin d'occupation du local
34129053590946 34Z0201541 341290535909	0000 CHE DU FLOREAL 03\01\00 34970 LATTES		Locataire	51 285,84	14102020
34129056644146 34Z1201532 341290566441	0412 CHE DE LA 2 EME ECLUSE A\01\00 34970 LATTES	389453259 6540 DE LA CEREIREDE	Locataire	24 480,00	14102020
34129056644346 34Z0201533 341290566443	0412 CHE DE LA 2 EME ECLUSE A\01\00 34970 LATTES	389453259 6540 DE LA CEREIREDE	Locataire	1,00	14102020
34129060042646 34Z0201504 341290600426	0000 CHE DU FLOREAL 04\01\00 34970 LATTES		Locataire	1,00	14102020
34129066061846 34Z0201570 341290660618	9237FCHE DU FLOREAL 05\01\00 34970 LATTES		Locataire	9 480,00	31032023
34129069253046 34Z0201565 341290692530	0000 CHE DU FLOREAL B\02\00 34970 LATTES		Locataire	1,00	14102020

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS
Fax
R.C. B 3
R.C. B 335
T.V.A. Intra. Com. FR 29336354064

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 980 954 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 9 671 955 euros et un total charges de 9 480 758 euros,dégageant ainsi un résultat de 191 197 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2016 et finit le 31/12/2016.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci, ne presente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté

S.A.S. MALAVAL
LES TROIS GAZEUSES
VINS - BOISSONS
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 [illegible]
R.C.S. B 335 [illegible] 064 - APE 5413 J - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335364064

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	de 1 à 3 ans
Fonds de commerce :	non amortissable
Usufruit:	10 ans
Licence :	non amortissable
Agencement des constructions :	10 ans
Matériel et outillage industriels :	de 2 à 10 ans
Matériel et outillage Cafein :	3 ans
Installations bières :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	de 3 à 10 ans
Matériel de transport :	de 2 à 10 ans
Mobilier :	de 2 à 10 ans

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Elles sont évaluées selon leurs cours au 31 décembre de l'exercice clos.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS & BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
Tél. 04 67 92 08 06
Fax : 04 67 58 03 07
R.C. B 339 ... - APE 512 ...

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

S.A.S. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 08 91
R.C. B 335 354 064 - APE 4634 - Capital 213.428,00 - Mission de présentation
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	253 720					253 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	253 720					253 720
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	113 151					113 151
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 594					2 594
	Instal., agencement, aménagement divers	232 453		11 135		32 363	211 225
	Matériel de transport	309 942					309 942
	Matériel de bureau, mobilier	33 079				675	32 404
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	691 218		11 135		33 038	669 315
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	110 702				54 913	55 789
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	110 702				54 913	55 789
	TOTAL	1 055 639		11 135		87 950	978 824

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 5121 - Cap. 1 213 428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 20335354064

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 516			11 516
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 516			11 516
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	102 755	2 564		105 319
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 954	376		2 330
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	185 821	18 579	32 363	172 037
	Matériel de transport	261 766	19 928		281 694
	Matériel de bureau, mobilier	25 144	3 546	675	28 014
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	577 440	44 993	33 038	589 395
	TOTAL	588 956	44 993	33 038	600 911

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

s.a.s. Ets MALAVAL
VENTE POISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 513 - Capital 21 000 € - Mission de présentation
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres	5 929	2 371		8 300
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 929	2 371		8 300
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres	322 681	88 981	97 105	314 558
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	322 681	88 981	97 105	314 558
	TOTAL GENERAL	328 610	91 352	97 105	322 858
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles		91 352	97 105	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34270 MATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 [illegible]

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	55 789	55 789	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	453 332	453 332	
Autres créances clients	1 724 730	1 724 730	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 068	1 068	
Impôts sur les bénéfices	36 181	36 181	
Taxes sur la valeur ajoutée	88 602	88 602	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	2 725	2 725	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	472 440	472 440	
Charges constatées d'avances	35 235	35 235	
TOTAL DES CREANCES	2 870 102	2 870 102	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	(54 913)		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	673	673		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	57 839	45 708	12 130	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 686 546	1 686 546		
Personnel et comptes rattachés	43 746	43 746		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 914	84 914		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	60 619	60 619		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 204	12 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	124 539	124 539		
Autres dettes	571 153	571 153		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	2 642 233	2 630 103	12 130	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 781			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	124 452			

S.A.S. ETS MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Fédéal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax. 04 67 58 03 91
R.C.S. B 335 354 064 - APE 013
T.V.A. Intra-com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2016	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	208 651	
TOTAL	208 651	

Fonds de commerce CAFEIN	104 986 €
Fonds commercial :	103.665 €

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C. B 335 3[illegible] 064 - APE 4[illegible] - Capital 213.428,00 €
T.V.A. Intra. Comm. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros | 31/12/2016

Total des Produits à recevoir		232 617
Autres créances clients		120 678
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	120 678	
Autres créances		111 939
FOURN RRR A OBTENIR	106 437	
ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	-1 068	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	2 725	
DEB - CRED DIVERS PR A REC	1 149	
INTERETS BANCAIRES OAT A RECEV	559	

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 [illegible] 08 06
Fax: 04 67 58 03 01
R.C.B 335 354 064 - APE 5[illegible] - Capital 273.428,00 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29 335354064

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

		31/12/2016
Total des Charges à payer		317 378
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		841
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	169	
INTERETS COURUS A PAYER	673	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		230 146
FOURN FACTURES NON PARVENUES	230 146	
Dettes fiscales et sociales		86 390
PERS CONGES A PAYER	36 537	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	16 793	
ORG.SOC. AUTRES CH A PAYER	20 856	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	12 204	

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tel. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 [illegible]
R.C. B [illegible] - APE 5101 - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période		Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				35 235
INFODIAL	01/04/2016	31/03/2017	264	
FRANCE PROTECTION	01/04/2016	31/03/2017	105	
PUBLICITE	03/02/2016	02/02/2017	33	
PUBLICITE ABONNEMENT	01/07/2016	30/06/2017	33 500	
PUBLICITE	01/05/2016	30/04/2017	1 333	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				35 235

S.A.S. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
30870 VERGEZE
Tél. 04 66 73 92 08 06
Fax 04 66 73 92 08 01
R.C.S. B 335 354 064 - APE 4634
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

s.a.s. Ets [illegible] VINS - BOISSONS [illegible] 36 [illegible] 58 08 ... Fax : 04 67 [illegible] 28/11/2017

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros	31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		14 000,00	15,2449	213 428,62
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		14 000,00	15,2449	213 428,62

S.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél: 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 20 03 01
R.C. B 335 354 064 - APE 5124 - Capital 213 428,62 €
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2016
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice			8 579		8 579
	TOTAL			8 579		8 579
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			6 947		6 947
	entre 1 et 5 ans			5 125		5 125
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			12 072		12 072
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			233		233
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			233		233
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Il s'agit de deux contrats de crédits baux portant sur du matériel de transport.

86B315

20 OCT. 2017

17B19551

Carole BECAMEL

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

11 DEC. 2017

commissaire aux comptes

SAS Etablissements Malaval
Ch. Du Floréal
34 970 LATTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2016 A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif **à l'exercice social de 12 mois,** clos le 31 décembre 2016, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SAS Etablissements Malaval, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;
Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.
Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

377 Boulevard de la République – 34 400 LUNEL – ☎ 04 67 83 94 77 – 🖷 04 99 64 38 85
SIRET 488 571 985 00024 – N° TVA : FR 86 488 571 985

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2016	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Gage compte instruments financiers		97 000	
Assurance (contrat GPE)			380 000
Caution personnelle et solidaire des associés sur rachat fonds de commerce			
Indemnités de fin de carrière estimées à			
		97 000	380 000
Total des engagements financiers (1)		97 000	380 000
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS DOUCES NATURELLES
Chemin du Floréal
34270 LATTES
Tél. 04 67 59 08 06
Fax 04 67 59 08 06
R.C. B 335 35[illegible] APE 513 J - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

Mission de présentation

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	31/12/2016	31/12/2015	%	%	31/12/2016	31/12/2015	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	12 500	10 550	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	12 500	10 550	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	12 500	10 550	100,00	100,00				

S.a.s. Ets MALAVAL
VINS, BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 92 08 06
Fax: 04 67 [illegible]
R.C.S. B 335 35[illegible] - APE 4[illegible] - Capital 213.429,[illegible]
T.V.A. Intracom. FR 2933535405

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en euros

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 21 068 euros

Il permet de financer des efforts en matière d'investissement, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et d'améliorer le fonds de roulement.

s.a.s. Ets MALAVAL
VINS - BOISSONS GAZEUSES
Chemin du Floréal
34970 LATTES
Tél. 04 67 52 09 06
Fax: 04 67 58 03 91
R.C.S. B 335 [illegible] 064 - APE 5613J - Capital 213.428,00€
T.V.A. Intra. Com. FR 29335354064

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en euros

ETAT DE SUIVI DES PLUS VALUES EN REPORT OU SURSIS D'IMPOSITION

(Article 54 septies I du CGI et article 38 quindecies de l'annexe III dudit code)

Nom du déclarant : SARL ENGONDEAU
Qualité : Société absorbée
Adresse : 9 rue En Gondeau - 34000 MONTPELLIER
N° Siret : 499 470 101 00018

1. Nature et objet de l'opération

Date du Procès-verbal de décision : 12/09/2011

Date de publication dans un journal d'annonces légales : 29/09/2011

Date d'effet comptable et juridique de la transmission : 28/10/2011

Date d'effet fiscal : 30/09/2011

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine
Transmission à la valeur comptable
avec reprise des valeurs brutes, des
amortissements et dépréciations

Société absorbée : SARL ENGONDEAU
Adresse : 9 rue En Gondeau 34000 MONTPELLIER
N° Siret : 490 470 101 00018

Société absorbante : SARL MALAVAL
Adresse : Chemin du Floréal 34970 LATTES
N° Siret : 335 354 064 00016

Montant du mali technique de confusion : Néant

.../...

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 al.1 du Code de commerce, relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont essentiellement porté sur les procédures de suivi et d'évaluation des passifs circulant et notamment des consignes clients ainsi que les éléments concourant à l'évaluation et la comptabilisation des charges d'exploitation.
Je me suis également assurée du correct traitement comptable des opérations concourant à la réalisation du résultat exceptionnel.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lunel, le 31 mai 2017

Le Commissaire aux Comptes
Carole Bécamel

377 Boulevard de la République – 34 400 LUNEL – ☎ 04 67 83 94 77 – 🖷 04 99 64 38 85
SIRET 488 571 985 00024 – N° TVA : FR 86 488 571 985

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016			31/12/2015
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	11 516	11 516		
	Fonds commercial (1)	208 652		208 652	208 652
	Autres immobilisations incorporelles	33 552		33 552	33 552
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	113 151	105 319	7 832	10 396
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 594	2 330	264	639
	Autres immobilisations corporelles	553 570	481 746	71 824	102 742
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	55 789		55 789	110 702
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**978 824**	**600 911**	**377 913**	**466 683**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	671 758		671 758	670 780
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 178 062	314 558	1 863 505	1 915 330
	Autres créances	601 016		601 016	646 468
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	55 291		55 291	173 861
	DISPONIBILITES	376 236		376 236	274 311
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	35 235		35 235	19 079
	TOTAL (III)	**3 917 599**	**314 558**	**3 603 041**	**3 699 829**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 896 422**	**915 469**	**3 980 954**	**4 166 512**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an — 55 789 — 110 702
(3) dont créances à plus d'un an

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	31/12/2015
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	213 429	213 429
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	21 343	21 343
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	581 455	581 455
	Report à nouveau	322 998	180 562
	Résultat de l'exercice	**191 197**	**282 436**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 330 421**	**1 279 224**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	8 300	5 929
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**8 300**	**5 929**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 511	182 997
	Emprunts et dettes financières divers	124 539	250 853
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 686 546	1 489 441
	Dettes fiscales et sociales	201 483	317 885
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	571 153	635 203
	Produits constatés d'avance (1)		4 980
	Total des dettes	**2 642 233**	**2 881 360**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 980 954**	**4 166 512**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	191 196,89	282 435,54
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 630 103	2 826 037
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	673	52 122

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
Mission de certification
SIRET 488 871 985 000 24

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	8 935 360		8 935 360	8 879 157
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	430 076		430 076	540 253
	Montant net du chiffre d'affaires	**9 365 436**		**9 365 436**	**9 419 410**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			113 798	37 622
	Autres produits			135	328
	Total des produits d'exploitation (1)			**9 480 369**	**9 457 361**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			6 870 135	7 026 778
	Variation de stock			(978)	(28 493)
	Achats de matières et autres approvisionnements			19 189	11 076
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 159 650	984 860
	Impôts, taxes et versements assimilés			87 226	90 092
	Salaires et traitements			726 202	683 708
	Charges sociales du personnel			224 837	199 032
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			43 468	74 065
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			88 981	75 899
	Dotations aux provisions			2 371	5 929
	Autres charges			133 239	54 899
	Total des charges d'exploitation (2)			**9 354 321**	**9 177 847**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**126 048**	**279 514**

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

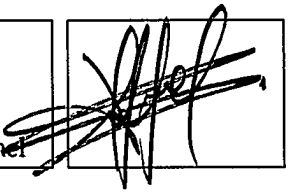
Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016	31/12/2015
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**126 048**	**279 514**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	4 671	7 362
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 163	4 389
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	24 686	
	Total des produits financiers	**32 520**	**11 751**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	3 868	9 335
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**3 868**	**9 335**
	RESULTAT FINANCIER	**28 652**	**2 416**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**154 701**	**281 930**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	159 066	252 318
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**159 066**	**252 318**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	51 430	155 128
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 525	19 273
	Total des charges exceptionnelles	**52 955**	**174 401**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**106 111**	**77 917**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	69 615	77 411
	TOTAL DES PRODUITS	**9 671 955**	**9 721 430**
	TOTAL DES CHARGES	**9 480 758**	**9 438 994**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**191 197**	**282 436**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 980 954** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **9 671 955** euros et un total **charges** de **9 480 758** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **191 197** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci, ne presente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	de 1 à 3 ans
Fonds de commerce :	non amortissable
Usufruit:	10 ans
Licence :	non amortissable
Agencement des constructions :	10 ans
Matériel et outillage industriels :	de 2 à 10 ans
Matériel et outillage Cafein :	3 ans
Installations bières :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	de 3 à 10 ans
Matériel de transport :	de 2 à 10 ans
Mobilier :	de 2 à 10 ans

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Elles sont évaluées selon leurs cours au 31 décembre de l'exercice clos.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	253 720					253 720
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**253 720**					**253 720**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	113 151					113 151
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 594					2 594
	Instal., agencement, aménagement divers	232 453		11 135		32 363	211 225
	Matériel de transport	309 942					309 942
	Matériel de bureau, mobilier	33 079				675	32 404
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**691 218**		**11 135**		**33 038**	**669 315**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	110 702				54 913	55 789
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**110 702**				**54 913**	**55 789**
	TOTAL	**1 055 639**		**11 135**		**87 950**	**978 824**

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 516			11 516
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**11 516**			**11 516**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	102 755	2 564		105 319
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 954	376		2 330
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	185 821	18 579	32 363	172 037
	Matériel de transport	261 766	19 928		281 694
	Matériel de bureau, mobilier	25 144	3 546	675	28 014
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**577 440**	**44 993**	**33 038**	**589 395**
	TOTAL	**588 956**	**44 993**	**33 038**	**600 911**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	5 929	2 371		8 300
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**5 929**	**2 371**		**8 300**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	322 681	88 981	97 105	314 558
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**322 681**	**88 981**	**97 105**	**314 558**
	TOTAL GENERAL	**328 610**	**91 352**	**97 105**	**322 858**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		91 352	97 105	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 374 985 00024

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros	31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	55 789	55 789	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	453 332	453 332	
Autres créances clients	1 724 730	1 724 730	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 068	1 068	
Impôts sur les bénéfices	36 181	36 181	
Taxes sur la valeur ajoutée	88 602	88 602	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	2 725	2 725	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	472 440	472 440	
Charges constatées d'avances	35 235	35 235	
TOTAL DES CREANCES	**2 870 102**	**2 870 102**	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	(54 913)		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	673	673		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	57 839	45 708	12 130	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 686 546	1 686 546		
Personnel et comptes rattachés	43 746	43 746		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 914	84 914		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	60 619	60 619		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	12 204	12 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	124 539	124 539		
Autres dettes	571 153	571 153		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**2 642 233**	**2 630 103**	**12 130**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 781			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	124 452			

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	208 651	
TOTAL	**208 651**	

Fonds de commerce CAFEIN 104 986 €
Fonds commercial : 103.665 €

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2016
Total des Produits à recevoir		**232 617**
Autres créances clients		**120 678**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*120 678*	
Autres créances		**111 939**
FOURN RRR A OBTENIR	*106 437*	
ORG.SOC. PRODUITS A RECEVOIR	*1 068*	
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	*2 725*	
DEB - CRED DIVERS PR A REC	*1 149*	
INTERETS BANCAIRES OAT A RECEV	*559*	

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros** | **31/12/2016**

Total des Charges à payer		**317 378**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**841**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*169*	
INTERETS COURUS A PAYER	*673*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**230 146**
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*230 146*	
Dettes fiscales et sociales		**86 390**
PERS CONGES A PAYER	*36 537*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*16 793*	
ORG.SOC. AUTRES CH A PAYER	*20 856*	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*12 204*	

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période		Montants	31/12/2016
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				**35 235**
INFODIAL	01/04/2016	31/03/2017	264	
FRANCE PROTECTION	01/04/2016	31/03/2017	105	
PUBLICITE	03/02/2016	02/02/2017	33	
PUBLICITE ABONNEMENT	01/07/2016	30/06/2017	33 500	
PUBLICITE	01/05/2016	30/04/2017	1 333	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				**35 235**

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 00021

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2016
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		14 000,00	15,2449	213 428,62
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**14 000,00**	**15,2449**	**213 428,62**

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2016
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice			8 579		8 579
	TOTAL			8 579		8 579
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			6 947		6 947
	entre 1 et 5 ans			5 125		5 125
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			12 072		12 072
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			233		233
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			233		233
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Il s'agit de deux contrats de crédits baux portant sur du matériel de transport.

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Gage compte instruments financiers		97 000	
Assurance (contrat GPE)			380 000
Caution personnelle et solidaire des associés sur rachat fonds de commerce			
Indemnités de fin de carrière estimées à			
		97 000	380 000
Total des engagements financiers (1)		**97 000**	**380 000**
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2016	31/12/2015	%	%	31/12/2016	31/12/2015	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	12 500	10 550	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**12 500**	**10 550**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**12 500**	**10 550**	*100,00*	*100,00*				

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ETABLISSEMENTS MALAVAL
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

V/REF :
N/REF : 86 B 315 / 2017-B-19551

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 11/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport du commissaire aux comptes

Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017

Concernant la société

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée
route de Palavas - chemin du Floréal
34970 Lattes

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-19551 le 11/12/2017

R.C.S. MONTPELLIER 335 354 064 (86 B 315)

Fait à MONTPELLIER le 11/12/2017,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

86B315

11 DEC. 2017

17B19551

ETABLISSEMENT MALAVAL
Société par actions simplifiée
au capital de 213 428,62 euros
Siège social : Chemin de Floréal
34970 LATTES
MONTPELLIER RCS 335 354 064

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

Résolution N°2 :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir un bénéfice de 191 197 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 191 197 euros, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 191 197 euros
- Report à nouveau créditeur : 322 998 euros

Affectation :

- Dividendes : 300 000 euros
- Report à nouveau créditeur : 214 195 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 1 030 421 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2015	140 000		
31/12/2014	70 000		
31/12/2013	35 503		

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnait avoir été informée que, suite à la loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le président

ETABLISSEMENT MALAVAL
Société par actions simplifiée
au capital de 213 428,62 euros
Siège social : Chemin de Floréal
34970 LATTES
MONTPELLIER RCS 335 354 064

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le trente juin, à dix-huit heures, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation du président.

- Monsieur Alain MALAVAL, détenant 7 000 actions,
- Monsieur Guy MALAVAL, détenant 7 000 actions,

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Mademoiselle Carole BECAMEL, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est excusée.
Monsieur Alain MALAVAL, préside la séance en qualité d'actionnaire possesseur de 7 000 actions.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- le rapport de gestion de la présidence ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, et affectation des résultats,

AM

GM

- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Approbation des dépenses non déductibles fiscalement,
- Quitus à la présidence,
- Questions diverses,
- Renouvellement des mandats du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la présidence,
- du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution N°1 :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidence sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 191 197 euros.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élève à 1 430 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 69 615 euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°2 :

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 faisant ressortir un bénéfice de 191 197 euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 191 197 euros, de la façon suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 191 197 euros
- Report à nouveau créditeur : 322 998 euros

Affectation :

- Dividendes : 300 000 euros
- Report à nouveau créditeur : 214 195 euros

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **21 068** euros

Il permet de financer des efforts en matière d'investissement, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et d'améliorer le fonds de roulement.

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 00024

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

ETAT DE SUIVI DES PLUS VALUES EN REPORT OU SURSIS D'IMPOSITION

(Article 54 septies I du CGI et article 38 quindecies de l'annexe III dudit code)

Nom du déclarant : SARL ENGONDEAU
Qualité : Société absorbée
Adresse : 9 rue En Gondeau - 34000 MONTPELLIER
N° Siret : 499 470 101 00018

1. Nature et objet de l'opération

Date du Procès-verbal de décision : 12/09/2011

Date de publication dans un journal d'annonces légales : 29/09/2011

Date d'effet comptable et juridique de la transmission : 28/10/2011

Date d'effet fiscal : 30/09/2011

Nature de l'opération : Transmission universelle de patrimoine
Transmission à la valeur comptable
avec reprise des valeurs brutes, des
amortissements et dépréciations

Société absorbée : SARL ENGONDEAU
Adresse : 9 rue En Gondeau 34000 MONTPELLIER
N° Siret : 490 470 101 00018

Société absorbante : SARL MALAVAL
Adresse : Chemin du Floréal 34970 LATTES
N° Siret : 335 354 064 00016

Montant du mali technique de confusion : Néant

Carole BECAMEL
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
377 Bd. de la République - 34 400 Lunel
SIRET 488 571 985 000 24

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à 1 030 421 euros.
Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnait avoir été informée que, suite à la loi de Finance pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 21%.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à la l'abattement**
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2015	140 000		
31/12/2014	70 000		
31/12/2013	35 503		

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3 :

L'assemblée Générale entérine que les comptes courants des actionnaires ne sont plus rémunérés depuis l'exercice ouvert le 1er janvier 2011.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4:

L'assemblée générale décide d'entériner la rémunération du Président et du Directeur général perçue sur l'exercice :

La rémunération de Monsieur MALAVAL Alain, Président, s'élève à 56 339 euros
La rémunération de Monsieur MALAVAL Guy, Directeur Général, s'élève à 56 339 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°5:

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°6

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat des commissaires aux comptes Titulaire et Suppléant, décide de ne pas les renouveler, et nomme Monsieur FOURCADE Bernard représentant de la société FOURCADE AUDIT ASSOCIES F.2.A, 1 avenue Jean Giono 66000 Perpignan en qualité de Commissaire aux comptes Titulaire et Madame BECAMEL Carole, 377 Boulevard de la République 34400 LUNEL en qualité de Commissaire aux comptes Suppléant.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°7:

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

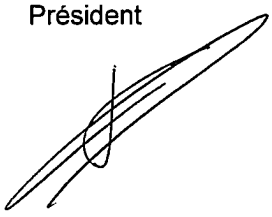
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les actionnaires présents.

A Lattes, le 30 juin 2017.

Alain MALAVAL

Président



Guy MALAVAL

Directeur général

